

M. Patrick Larkin, de St. Catharines, ayant été appelé, est assermenté et interrogé brièvement par M. Tarte et M. Lister. (Un examen plus détaillé est remis à plus tard.) ✓

M. Michael Connolly, ayant été appelé, est assermenté et interrogé.

M. Connolly n'ayant apporté avec lui aucun des livres ni des papiers demandés par le comité, il est

Ordonné: que M. Michael Connolly produise devant le comité, à sa prochaine séance, mardi matin, second jour de juin, tous les livres et les papiers spécifiés dans l'assignation qui lui a été envoyée, le 20 mai courant.

M. Nicholas Connolly, étant appelé, ne répond pas.

Le président déclare que M. Nicholas Connolly a été assigné par lettre enregistrée, le 20 mai, et par le télégramme daté du même jour, et que le reçu du télégramme est signé par Martin P. Connolly; que le 26 mai, une seconde assignation lui a été envoyée par le télégraphe, et que le reçu a été signé, au bureau de M. Connolly, par P. Kelly.

En réponse au président, M. Michael Connolly déclare qu'il prend sur lui de dire que M. Nicholas Connolly sera présent à la prochaine séance du comité, avec tous les livres qu'il peut avoir en sa possession.

M. Martin P. Connolly étant appelé ne se présente pas.

Le président déclare que M. Martin P. Connolly a reçu un subpœna, par lettre enregistrée, le 20 mai, ainsi qu'un télégramme, le même jour, et que le reçu de ce télégramme a été signé par lui-même, à 3.30 du soir, le même jour; que, le 26 mai, il lui a été envoyé par le télégraphe une seconde assignation, qui a été laissée à son bureau, à 4.15 du soir, le même jour, et dont le reçu a été signé par P. Kelly.

Ordonné: qu'une nouvelle assignation (faite en double), dans les termes de celle qui lui a été envoyée le 20 mai (en ajoutant à la place convenable les mots "ou sous votre contrôle"), soit émise pour la comparution de Martin P. Connolly, devant le comité, mardi prochain, second jour de juin, et qu'un employé de la Chambre soit envoyé à Québec, et un autre à Kingston, Ontario, avec instruction de remettre cette assignation au dit Martin P. Connolly, personnellement, à telle place où il pourra se trouver. ✓

Ordonné: qu'une nouvelle assignation, dans les termes de celle qui lui a été envoyée, le 20 mai (en ajoutant à la place convenable, les mots "ou sous votre contrôle,") soit émise pour la comparution de Nicholas Connolly devant le comité mardi prochain, second jour de juin, et qu'elle lui soit remise personnellement, dans la ville de Kingston, par un employé de cette Chambre.

Ordonné: que le greffier écrive au maître de poste de Québec pour lui demander de fournir une preuve de la livraison de l'assignation envoyée à Martin P. Connolly, par lettre enregistrée, le 20 mai.

M. O. E. Murphy, de Québec, est assermenté et interrogé. Au cours de son interrogation, il est donné lecture d'une liste de quatre lettres, qui sont classées comme Exhibits "S2" à "W2" inclusivement.

Le comité s'ajourne ensuite jusqu'à mardi prochain, à 10.30 du matin.

Certifié,

WALTER TODD,
Greffier du comité.